

Cahier des Charges pour les tuteurs (INSPE et académiques) des étudiants de master 2 MEEF, mention Second Degré, contractuels alternants tiers-temps

La réforme de la formation des enseignants prévoit la mise en œuvre d'une formation qui comprend un stage en responsabilité à tiers-temps articulé avec les enseignements de la 2^{ème} année du master « Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation » (M2 MEEF).

Le tutorat du stage en responsabilité du M2 MEEF est assuré conjointement par un tuteur académique désigné par le recteur d'académie et un tuteur INSPE désigné par l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Education (INSPE). Ils contribuent pour l'étudiant au développement des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation définies dans l'arrêté du 1^o juillet 2013 (BOEN n° 30 du 25 juillet 2013).

Rôle et mission du tuteur INSPE

Le tuteur INSPE participe, en lien avec le tuteur académique, à l'accompagnement de l'étudiant. Il l'aide à gérer l'articulation entre ses missions en établissement et sa formation, à développer ses capacités, à expliquer et analyser ses choix de nature pédagogique et didactique, à mener une analyse critique de sa pratique. Il participe à son évaluation.

En lien avec les enseignements dispensés à l'INSPE, le tuteur INSPE assure le suivi de l'étudiant pour :

- apporter des réponses aux questions spécifiques à ses missions de professeur de discipline, de professeur documentaliste ;
- le conseiller pour l'organisation et la gestion de la classe, de son enseignement et des projets qu'il met en œuvre ;
- l'orienter vers la recherche de ressources dans l'organisation de ses enseignements ou de ses missions de professeur documentaliste ;
- l'aider à évaluer la qualité de ses préparations pédagogiques ;
- l'aider à analyser sa pratique.

Modalités d'intervention et suivi formatif

Au cours du premier trimestre, le tuteur INSPE conduit un entretien avec l'étudiant afin de réaliser un point d'étape.

Il effectue une visite d'aide et de conseil dans l'établissement de stage. Cette visite aura lieu, dans la mesure du possible, entre début novembre et fin février. Un échange préalable avec le tuteur académique permettra d'envisager une rencontre entre les deux tuteurs lors de cette visite. La visite est organisée en accord avec le chef d'établissement et est annoncée au moins une semaine à l'avance. Un courrier-type est mis à disposition des tuteurs INSPE.

La visite est suivie d'un entretien de formation. Un bilan de celle-ci est effectué et communiqué à l'étudiant. Il est réalisé en ligne sur l'outil commun proposé par le rectorat (ASTUCE-ESPE).

En cas de difficultés rencontrées par l'étudiant, le tuteur INSPE collabore avec le tuteur académique dans l'objectif d'identifier les besoins d'accompagnement supplémentaire de l'étudiant.

Contribution à l'évaluation finale en vue de la délivrance du master

Le tuteur INSPE émet un avis qui contribue à l'évaluation des UE stage du M2.

Rôle et mission du tuteur académique

Le tuteur académique, en lien avec le tuteur INSPE, conseille l'étudiant, l'aide à préparer son activité professionnelle, à mener une analyse critique de sa pratique et le sensibilise aux enjeux éducatifs. Il participe à son évaluation.

Le tuteur académique exerce dans l'établissement, lieu d'exercice du métier qui sert de support au développement professionnel de l'étudiant en stage en responsabilité ou dans un établissement voisin. Pour favoriser le développement des compétences de l'étudiant, le tuteur académique s'appuie sur le contexte, l'environnement, le projet et les équipes de l'établissement.

Pour les professeurs de disciplines, le tuteur académique intervient plus particulièrement dans un accompagnement de l'étudiant à :

- la conception, la prise en compte des programmations et progressions pédagogiques annuelles ;
- l'élaboration des situations d'apprentissages ;
- l'identification des profils de classe ;
- la prise en compte des élèves à besoins éducatifs particuliers ;
- la conduite de classe et l'organisation du travail des élèves ;
- l'évaluation des acquis, les différents modes d'évaluation ;
- son analyse de pratique ;
- la prise en compte de la dimension réglementaire ;
- sa relation avec les parents d'élèves.

Il convient d'ajouter, pour les professeurs documentalistes :

- l'analyse des besoins en matière d'information et de documentation, la compréhension des enjeux et des finalités d'une politique documentaire ;
- la gestion matérielle et la gestion des ressources du CDI ;
- la gestion et la diffusion de l'information au sein de l'établissement ;
- le positionnement particulier du professeur documentaliste dans l'établissement, amené à participer à différentes instances (conseil pédagogique, CESC ...), à s'engager dans des actions collaboratives (enseignants, COP, CPE...).

Modalités d'intervention

Le tuteur académique s'appuie sur des temps d'entretien formels, des temps d'observation réciproque de la situation professionnelle et sur toute autre forme d'échange en présentiel ou non.

Ces temps permettent d'accompagner l'étudiant dans la mise en œuvre des programmes, des référentiels de formation et des textes institutionnels, d'analyser des séquences ou des situations professionnelles, de les situer dans la progression annuelle ou dans un contexte général et d'explicitier les éléments utiles à la compréhension des choix effectués. Ces temps aident aussi l'étudiant à construire une future posture professionnelle et à lui faire percevoir l'importance du travail en équipes pédagogiques ou éducatives.

Suivi formatif

Le tuteur académique répond aux différentes sollicitations de l'INSPE dans le cadre du suivi formatif du stagiaire, par l'intermédiaire de deux bilans d'étapes saisis sur l'application ASTUCE-ESPE.

En cas de difficultés rencontrées par l'étudiant, le tuteur académique collabore avec le tuteur INSPE dans l'objectif d'identifier les besoins d'accompagnement supplémentaire de l'étudiant.

Contribution à l'évaluation finale en vue de la délivrance du master

Le tuteur académique émet un avis qui contribue à l'évaluation des UE stage du M2.